



**ATENOR ET SON CEO MIS HORS DE CAUSE
DANS LE DOSSIER DE « SOCIÉTÉ DE LIQUIDITÉS » DIT « AMERICAN ENERGY »**

Communiqué de presse

La Hulpe, le 17 novembre 2016

Le Tribunal Correctionnel de Bruxelles s'est prononcé ce 17 novembre 2016 sur la procédure relative à la cession, intervenue en mars 1998, d'une ancienne filiale d'ATENOR.

Pour mémoire, ATENOR et son CEO étaient mis en cause dans le cadre de cette procédure. Celle-ci portait sur les opérations d'acquisition par le groupe American Energy de la société Erasmonde s.a. Il était apparu par la suite que les nouveaux actionnaires et dirigeants de cette société avaient détourné les liquidités de la société et avaient manqué à leurs obligations fiscales.

ATENOR et son CEO ont été poursuivis sur base de plusieurs chefs d'accusation dont la fraude fiscale et l'association de malfaiteurs.

Le procès dont la presse s'est fait écho s'est tenu du 5 au 30 septembre 2016.

Au terme d'un jugement longuement motivé analysant de manière fouillée les éléments du dossier, le Tribunal a constaté la parfaite bonne foi d'ATENOR et de son CEO en relevant l'absence totale de collusion entre eux et cet acquéreur d'origine américaine, et a conclu par ailleurs à l'absence de faux en écriture concernant cette vente d'actions, ce qui a conduit le Tribunal à considérer que les autres infractions reprochées en relation avec cette vente étaient prescrites.

Le Parquet et l'Etat belge, partie civile, ont toutefois la faculté de faire appel de ce jugement.

Pour rappel, toutes les autres procédures relatives à des dossiers similaires sont à ce jour clôturées confirmant ainsi la bonne foi d'ATENOR et de ses dirigeants.

ATENOR et ses dirigeants ont toujours été confiants que, dans ces dossiers, leur bonne foi serait reconnue. Ils remercient tous les actionnaires et les acteurs du marché économique, financier et immobilier d'avoir maintenu leur confiance au cours de ces 16 ans de procédures.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphan Sonnevillie s.a., Administrateur Délégué ou Olivier Ralet BDM sprl, Executive Officer

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : info@atenor.be - www.atenor.be

ATENOR est une société de promotion immobilière cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

